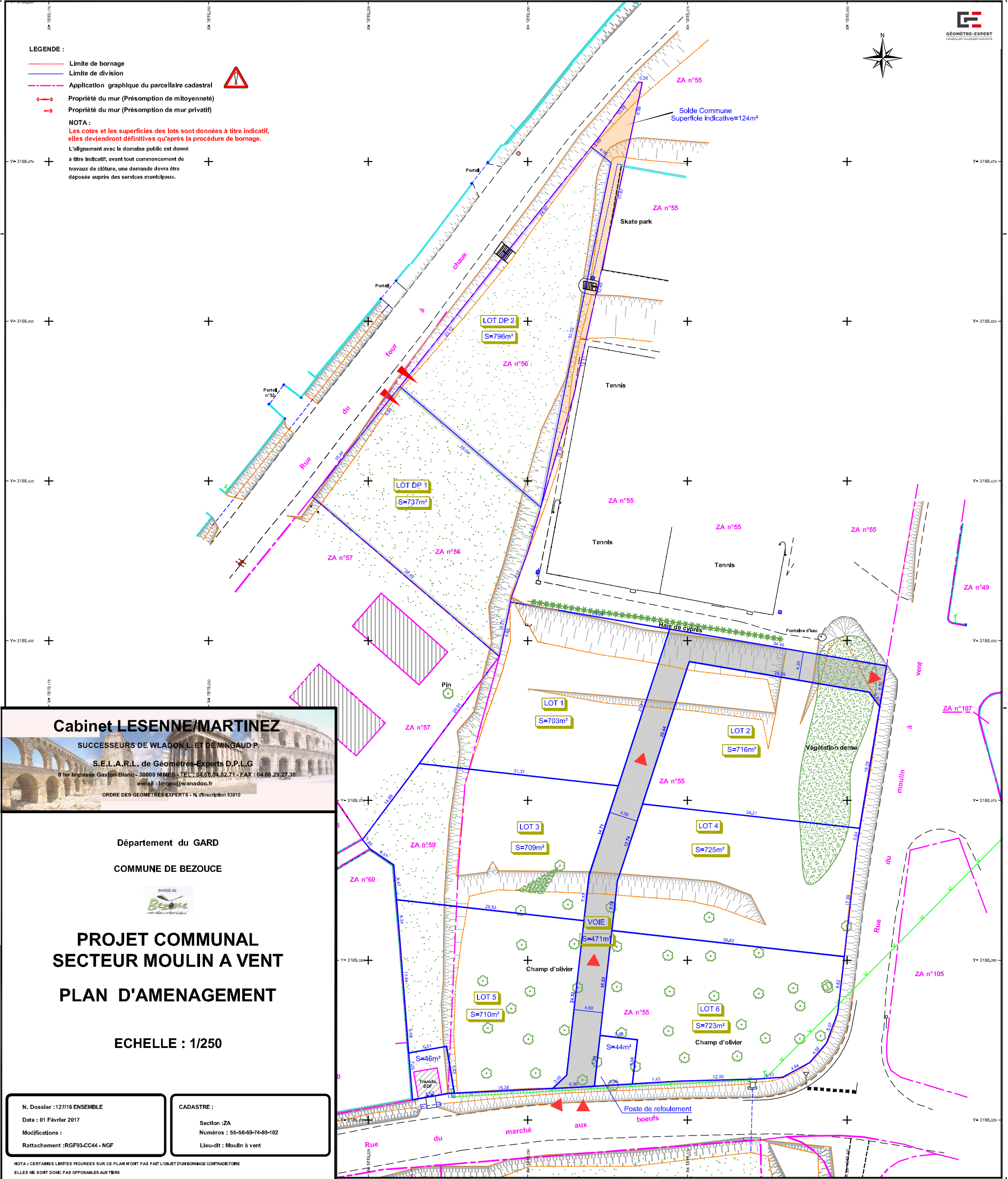




- LEGENDE :**
- Limite de bornage
 - Limite de division
 - - - Application graphique du parcellaire cadastral
 - ↔ Propriété du mur (Présomption de mitoyenneté)
 - Propriété du mur (Présomption de mur privatif)

NOTA :
Les cotes et les superficies des lots sont données à titre indicatif, elles deviendront définitives qu'après la procédure de bornage.
L'allignement avec le domaine public est donné à titre indicatif, avant tout commencement de travaux de clôture, une demande devra être déposée auprès des services municipaux.



Cabinet LESENNE/MARTINEZ
SUCESSEURS DE WLADON L. ET DE MINGAUD P.
S.E.L.A.R.L. de Géomètres-Experts D.P.L.G.
8 ter Impasse Gaston Blanc - 30000 NIMES - TEL : 04.66.04.02.71 - FAX : 04.66.29.27.30
e-mail : lmgeo@wanadoo.fr
ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS - N° d'inscription 93810

Département du GARD
COMMUNE DE BEZOUCE

**PROJET COMMUNAL
SECTEUR MOULIN A VENT
PLAN D'AMENAGEMENT**

ECHELLE : 1/250

N. Dossier : 127/16 ENSEMBLE
Date : 01 Février 2017
Modifications :
Rattachement : RGF93-CC44 - NGF

CADASTRE :
Section : ZA
Numéros : 55-56-59-74-89-102
Lieu-dit : Moulin à vent

NOTA : CERTAINES LIMITES FIGURÉES SUR CE PLAN N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UN BORNAGE CONTRADICTOIRE ELLES NE SONT DONC PAS OPPOSABLES AUX TIERS